

Rapport annuel 2017 sur le Prix et la Qualité du Service public de la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés

Ce rapport d'activité est établi par la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret N° 2000-404 du 11 mai 2000 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.

Sommaire

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL	4
1 La Collecte	5
1.1 Définition de la compétence	5
1.2 Les principaux contrats conclus par la Communauté de communes	5
2 Le traitement	6
2.1 Définition de la compétence	6
2.2 Les principaux contrats conclus ou repris par la Communauté de communes	6
LES INDICATEURS TECHNIQUES	7
1 Les indicateurs relatifs à la collecte des déchets	7
1.1 Les communes concernées par la collecte	7
1.2 La population concernée par le service	8
1.3 Les équipements de pré-collecte	8
1.4 La fréquence de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif	12
1.5 Collectes sélectives proposées	17
1.6 Les tonnages	18
1.7 Les déchèteries	22
2 Les indicateurs relatifs au traitement	26
2.1 Localisation des unités de traitement	27
2.2 Parcours et exutoires des déchets	27
2.3 Tonnages traités dans l'année	28
2.4 Le contrôle des rejets et des sous-produits issus de l'incinération.	29
3 Les actions de tri et prévention des déchets du service	37
3.1 Objectifs de sensibilisation	37
3.2 Animations scolaires	37
3.3 Visites du centre de tri	39
3.4 Manifestations	40
3.5 Formations adultes	44
3.6 Accompagnement des campings au tri et au compostage	44
LES INDICATEURS FINANCIERS	46
1 Les indicateurs financiers	46
1.1 Le financement du service	46
1.2 Evolution des tarifs	48
1.3 Le coût du service	52
1.3.1 Montant annuel des dépenses	52

- Les charges financières _____
- Les charges d'exploitation : _____

1.3.2. Montant annuel des recettes _____ 53

LES EVENEMENTS PRINCIPAUX AU COURS DE L'ANNEE 2017 ET LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION _____ 55

LEXIQUE _____ 56

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL

La compétence relative à la gestion des déchets ménagers a été confiée au Syndicat Mixte de la Région Auray Belz Quiberon par un arrêté Préfectoral en date du 11 avril 1968. Ce syndicat a intégré la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique le 1^{er} janvier 2014 qui a repris cette compétence.

A ce titre, celle-ci exerce la double compétence collecte et traitement. Les communes concernées sont les suivantes :

AURAY – BELZ – BREC'H – CAMORS – CARNAC – CRAC'H – ERDEVEN – ETEL – HOEDIC – HOUAT – LA TRINITE-SUR-MER – LANDAUL – LANDEVANT – LOCMARIAQUER – LOCOAL-MENDON – PLOEMEL – PLOUHARNEL – PLUMERGAT – PLUNERET – PLUVIGNER – QUIBERON – SAINT-PHILIBERT – SAINT-PIERRE QUIBERON – SAINTE-ANNE D'AURAY.



1 LA COLLECTE

1.1 Définition de la compétence

La compétence collecte exercée par la Communauté de communes englobe, conformément à la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, l'ensemble des opérations de collecte :

- collecte des ordures ménagères non recyclables,
- collecte sélective du verre,
- collecte sélective des emballages ménagers,
- collecte sélective des papiers.

Cette compétence comprend également les opérations de gestion et d'exploitation des déchèteries.

1.2 Les principaux contrats conclus par la Communauté de communes

Prise d'effet	Date de fin théorique	Titulaire	Prestation
31/10/2012	15/02/2018	Grandjouan	Collecte en points d'apport volontaire des déchets ménagers, du verre, des journaux/revues/magazines et des emballages légers et transport du verre, des journaux/revues/magazines et des emballages légers jusqu'à l'exutoire de la filière de recyclage.
22/12/2012	01/01/2018	Grandjouan	Collectes résiduelle et sélective des déchets ménagers et assimilés en porte à porte
14/12/2016	13/12/2017	Grandjouan	Transport maritime des déchets produits sur Houat et Hoëdic intégrant une prestation de transport terrestre et de collecte sur Houat.
14/12/2017	13/12/2018	Grandjouan	
01/07/2016	30/06/2018	Grandjouan	Gestion et exploitation des déchèteries de Belz, Carnac, Crac'h, Quiberon et Sainte-Anne d'Auray.
01/07/2016	30/06/2018	Grandjouan	Gestion et exploitation de la déchèterie de Pluvigner.

2 LE TRAITEMENT

2.1 Définition de la compétence

La compétence traitement des déchets est entendue comme toutes les opérations qui concourent à leur valorisation et en second lieu à leur élimination.

2.2 Les principaux contrats conclus ou repris par la Communauté de communes

Prise d'effet	Date de fin théorique	Titulaire	Prestation
01/07/2016	30/06/2018	SUEZ	Transport et tri des emballages légers issus de la collecte sélective
01/04/2016	31/03/2017	Celluloses de la Loire	Reprise des papiers issus des apports volontaires en colonnes d'apport volontaire (redevance versée à la Communauté de communes)
01/04/2017	31/03/2018	Celluloses de la Loire	
19/12/2014	31/07/2027	CNIM	Exploitation de l'usine de traitement des déchets ménagers et assimilés de Plouharnel
01/06/2014	31/12/2017	SECHE	Traitement du tout-venant issu des apports volontaires en déchèteries de Belz, Carnac, Crac'h, Pluvigner, Quiberon et Ste-Anne d'Auray
01/10/2014	31/12/2020	SAUR	Traitement des déchets verts issus des apports volontaires en déchèteries de Crac'h, Pluvigner et Ste-Anne d'Auray
01/10/2014	31/12/2020	JAN	Traitement des déchets verts issus des apports volontaires en déchèteries de Belz, Carnac et Quiberon
01/07/2016	30/06/2018	Grandjouan	Reprise des cartons issus des apports volontaires dans les 6 déchèteries (Belz, Carnac, Crac'h, Quiberon, Ste-Anne d'Auray et Pluvigner) (redevance versée à la Communauté de communes)
01/04/2016	30/10/2017	Derichebourg AFM Recyclage	Reprise des ferrailles et batteries issues des apports volontaires dans les 6 déchèteries (Belz, Carnac, Crac'h, Quiberon, Ste-Anne d'Auray et Pluvigner) (redevance versée à la Communauté de communes)
01/11/2017	31/12/2018	Derichebourg AFM Recyclage	

Le verre est collecté dans le cadre du contrat de collecte des points d'apport volontaire, puis vidé sur la plateforme de transit de l'usine de Plouharnel.

Le transport et le retraitement du verre sont des opérations directement prises en charge par un prestataire désigné par le repreneur dans le cadre du contrat avec l'éco-organisme Eco- Emballages.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

1 Les indicateurs relatifs à la collecte des déchets

1.1 Les communes concernées par la collecte

Au 1^{er} janvier 2017 la collecte des déchets ménagers et assimilés (collecte des ordures ménagères et collecte sélective des emballages légers, du verre et des journaux-revues-magazines) a concerné les communes de :

AURAY – BELZ – BREC'H – CAMORS – CARNAC – CRAC'H – ERDEVEN – ETEL – HOEDIC – HOUAT – LA TRINITE-SUR-MER – LANDAUL – LANDEVANT – LOCMARIAQUER – LOCOAL-MENDON – PLOEMEL – PLOUHARNEL – PLUMERGAT – PLUNERET – PLUVIGNER – QUIBERON – SAINT-PHILIBERT – SAINT-PIERRE QUIBERON – SAINTE-ANNE D'AURAY.

EVOLUTION DE LA POPULATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

POPULATION DGF RETENUE

<u>COMMUNES</u>	<u>ANNEE 2016</u>	<u>ANNEE 2017</u>
<i>Auray</i>	13 741	14 273
<i>Belz</i>	4 180	4 232
<i>Brec'h</i>	7 152	7095
<i>Camors</i>	3 160	3 191
<i>Carnac</i>	10 398	10 424
<i>Crac'h</i>	3 876	3 870
<i>Erdeven</i>	5 254	5 348
<i>Etel</i>	2 919	2 941
<i>Hoëdic</i>	308	309
<i>Houat</i>	436	439
<i>Landaul</i>	2 396	2 431
<i>Landévant</i>	3 655	3 727
<i>La Trinite-sur-Mer</i>	3 429	3 442
<i>Locmariaquer</i>	2 751	2 738
<i>Locoal-Mendon</i>	3 608	3 632

<i>Ploëmel</i>	3 111	
<i>Plouharnel</i>	2 632	2 626
<i>Plumergat</i>	3 990	4 081
<i>Pluneret</i>	5 550	5 602
<i>Pluvigner</i>	7 731	7 758
<i>Quiberon</i>	10 411	10 473
<i>Ste-Anne d'Auray</i>	2 735	2 739
<i>St-Philibert</i>	2 926	2 901
<i>St-Pierre Quiberon</i>	4 491	4 486
<u>TOTAL</u>	110 840	111 926
Variation 2017/2016 : +0.98 %		

1.2 La population concernée par le service

La collecte des déchets ménagers et la collecte sélective concernent l'ensemble des 24 communes de la Communauté de communes, soit **111 926 habitants (population DGF 2017 - recensement INSEE 2014)**.

1.3 Les équipements de pré-collecte

- Scénario de collecte :

Sur le continent, le scénario de collecte a été le suivant en 2017 :

- collecte des ordures ménagères en porte à porte (conteneurisation individuelle et quelques bacs collectifs) et sur quelques éco-stations,
- collecte sélective des emballages légers en porte à porte (sacs jaunes ou conteneurisation collective),
- collecte en point d'apport volontaire pour le verre, les papiers, quelques emballages légers.



Sur les îles (Houat et Hoëdic), les déchets sont collectés puis rapatriés sur ba
La prestation comprend le transport maritime, la collecte en bacs 750 L d'o
rapatriement des apports en colonnes des collectes sélectives.

Une fois sur le continent, les OM et les déchets des collectes sélectives sont ensuite acheminés sur le site de Plouharnel ou directement à l'exutoire, pour être éliminés ou valorisés comme les déchets du continent. Les déchets relevant des déchèteries sont acheminés vers les déchèteries les plus proches.
Par ailleurs, une collecte du carton a été mise en œuvre sur les deux îles.



- **Le parc de contenants :**

Le parc de conteneurs dont dispose la Communauté de communes est le suivant :

1 – PARC DES BACS



Le parc de bacs sur le territoire est estimé à environ 53 000 contenants.

Pour l'année 2017, la distribution des bacs individuels d'ordures ménagères a été la suivante :

- Bacs 140 L : 695 bacs,
- Bacs 240 L : 242 bacs.

2 – Parc des colonnes d'apport volontaire

Le parc total de colonnes d'apport volontaire se compose de :

- 693 colonnes à verre,
- 243 colonnes à papiers,
- 48 colonnes d'emballages légers.

Sur les communes continentales du territoire, une campagne de renouvellement du parc des colonnes a débuté en 2016.

Dans une logique d'optimisation du parc de ses colonnes d'apport volontaire en verre et papiers, la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique souhaite pouvoir revoir certaines implantations.

Par ailleurs, certaines colonnes sont situées sur des emplacements dangereux pour la collecte, et mal adaptés pour les usagers lors des dépôts. Des actions sont en cours pour modifier ces points.

3 – Sacs jaunes

Parallèlement, les emballages légers sont collectés en porte à porte dans des sacs jaunes (sauf sur les îles).

En 2017, la Communauté de communes a acheté **des sacs jaunes pour 100 861€ TTC.**

A titre indicatif, les achats en sacs jaunes depuis 2010 ont été les suivants (en € TTC) :

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
69 004 €	94 601 €	92 910 €	49 872 €	86 597 €	103 857 €	56 409 €	100 861 €

Les variations interannuelles tiennent essentiellement aux effets de stocks et de dates de commande et ne reflètent pas l'évolution de la consommation réelle en sacs jaunes.

4 – Parc des composteurs en 2017

En 2017, la Communauté de communes a décidé de poursuivre les opérations de mise à disposition gratuite de composteurs individuels. Le nombre global de composteurs en place sur le territoire s'élevé à **16 613 composteurs**, avec 698 composteurs distribués en 2017, comparativement à 560 composteurs distribués en 2016 et 348 composteurs distribués en 2015.

5 – Parc des colonnes enterrées

Des colonnes enterrées ont été mises en place sur le territoire de la Communauté de communes et sont situées sur les emplacements suivants :

- 4 colonnes enterrées à la Trinité-sur-Mer (2 colonnes à ordures ménagères, 1 colonne à verre, 1 colonne à papiers).
- 2 colonnes enterrées (Ordures ménagères) , installées Place Illertissen, sur Carnac
- 8 colonnes enterrées, installées Place Poul Person à Carnac (2 colonnes à ordures ménagères, 2 colonnes à verre, 2 colonnes à papiers, 2 colonnes à emballages).
- 6 colonnes enterrées à Auray (4 colonnes à ordures ménagères, 2 colonnes à emballages).
- 2 colonnes enterrées à Camors (1 colonne à verre, 1 colonne à papier)
- 8 colonnes enterrées à Quiberon (4 colonnes à ordures ménagères, 2 colonnes à verre, 2 colonnes à emballages).



Eco-station de Poul Person, Carnac

1.4 La fréquence de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif

La mise en place de la collecte sélective, ainsi que la conteneurisation individuelle, a permis d'engager une réflexion sur une optimisation et une rationalisation des fréquences de tournées. Le schéma retenu à l'issue de cette démarche a conduit à une diminution de la fréquence des tournées, qui permet une meilleure maîtrise des coûts du service.

Fréquence des collectes en porte à porte en 2017 :

COLLECTE DES PARTICULIERS ET DES PROFESSIONNELS ASSUJETTIS A LA TEOM				
Commune	Ordures Ménagères		Collecte Sélective	
	Septembre à Juin	Juillet, Août	Septembre à Juin	Juillet, Août
Auray	C1		C1	
Belz	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Brec'h	C1		C1	
Camors	C1		C1	
Carnac	C1	C2 y compris les trois premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
	C2 pendant les vacances de Pâques et ponts de mai, juin			
Crac'h	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Erdeven	C1	C2 y compris les deux premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
	C2 pendant les vacances de Pâques			
Etel	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Landaul	C1		C1	
Landévant	C1		C1	
La Trinité sur Mer	C1	C2 y compris les deux premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
	C2 pendant les vacances de Pâques et ponts de mai, juin			

COLLECTE DES PARTICULIERS ET DES PROFESSIONNELS ASSUJETTIS A LA TEOM (suite)				
Commune	Ordures Ménagères		Collecte Sélective	
	Septembre à Juin	Juillet, Août	Septembre à Juin	Juillet, Août
Locmariaquer	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Locoal-Mendon	C1	C1	C1	
Ploëmel	C1		C1	
Plouharnel	C1	C2 y compris les deux premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
Plumergat	C1		C1	
Pluneret	C1		C1	
Pluvigner	C1		C1	
Quiberon	C1	C2 y compris les trois premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
	C2 pendant les vacances de Pâques et ponts de mai, juin			
Saint Philibert	C1	C2	C1	C2 pour les 750 L
Saint Pierre Quiberon	C1	C2 y compris les deux premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
	C2 pendant les vacances de Pâques et ponts de mai, juin			
Sainte Anne d'Auray	C1		C1	

COLLECTE DES PROFESSIONNELS SOUMIS A LA REDEVANCE SPECIALE

Commune		Ordures Ménagères		Collecte Sélective	
		Septembre à Juin	Juillet, Août	Septembre à Juin	Juillet, Août
Auray	Toute la commune	C2	C3	C1	
	Gros producteurs	C3	C3		
	Etablissements scolaires	C3			
	St Goustan Les Halles	C3	C5		
Belz		C2	C2 jusqu'à mi-septembre C4 pour les campings	C1	C2 pour les 750 L
Brec'h		C2		C1	
Camors		C2		C1	
Carnac		C2	C3 des vacances de Pâques à fin juin C7 y compris les trois premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
Crac'h		C2	C3 y compris la dernière semaine de juin	C1	C2 pour les 750 L
Erdeven		C2	C2 C4 pour les restaurants C6 pour les campings	C1	C2 pour les 750 L
Etel		C2	C3	C1	C2 pour les 750 L
Landaul		C2		C1	
Landévant		C2		C1	
La Trinité-sur-Mer		C2	C3 des vacances de Pâques à fin juin et les trois premières semaines de septembre C7 juillet et août	C1	C2 pour les 750 L

COLLECTE DES PROFESSIONNELS SOUMIS A LA REDEVANCE SPECIALE (suite)				
Commune	Ordures Ménagères		Collecte Sélective	
	Septembre à Juin	Juillet, Août	Septembre à Juin	Juillet, Août
<i>Locmariaquer</i>	C2	C3 y compris la dernière semaine de juin C4 pour les campings	C1	C2 pour les 750 L
<i>Locoal-Mendon</i>	C2		C1	
<i>Ploëmel</i>	C2	C2 jusqu'à mi-septembre C4 pour les campings	C1	
<i>Plouharnel</i>	C2	C5	C1	C2 pour les 750 L
<i>Plumergat</i>	C1		C1	
<i>Pluneret</i>	C1 C2 pour le collège de Kerfontaine		C1	
<i>Pluvigner</i>	C2		C1	
<i>Quiberon</i>	C2	C3 des vacances de Pâques à fin juin C7 y compris les trois premières semaines de septembre	C1	C2 pour les 750 L
<i>St-Philibert</i>	C2	C3 y compris la dernière semaine de juin	C1	C2 pour les 750 L
<i>St-Pierre Quiberon</i>	C2	C6	C1	C2 pour les 750 L
<i>St-Anne d'Auray</i>	C2		C1	

COLLECTE DES POINTS DE REGROUPEMENTS (Eco-stations)

Commune	Ordures Ménagères et Collecte Sélective	
	Septembre à Juin	Juillet, Août
<i>Carnac</i>	C2	C7 y compris les trois premières semaines de septembre
<i>Erdeven</i>	C2	C6 y compris les deux premières semaines de septembre
<i>Etel</i>	C2	C4
<i>La Trinité-sur-Mer</i>	C2	C7 y compris les deux premières semaines de septembre
<i>Locmariaquer</i>	C2	C4
<i>Quiberon</i>	C2	C7 y compris les trois premières semaines de septembre
<i>St- Philibert</i>	C2	C3

COLLECTE DE HOUAT & HOËDIC

Ordures Ménagères et Collecte Sélective et autres déchets relevant des déchèteries						
janvier février mars	avril mai juin	du 1 ^{er} Juillet au 15 juillet	du 16 juillet au 20 août	du 21 août au 31 août	septembre	octobre novembre décembre
C1	C2	C3	C4	C3	C2	C1

Légende :

TABLEAU DE FREQUENCE DE LA COLLECTE	
C1	Collecte 1 fois par semaine
C2	Collecte 2 fois par semaine
C3	Collecte 3 fois par semaine
C4	Collecte 4 fois par semaine
C5	Collecte 5 fois par semaine
C6	Collecte 6 fois par semaine
C7	Collecte 7 fois par semaine

1.5 Collectes sélectives proposées

La Communauté de communes opère la collecte sélective en tri-flux :

1^{er} flux : le verre, en apport volontaire sur toutes les communes,

2^{ème} flux : les journaux-revues-magazines, en apport volontaire sur toutes les communes,

3^{ème} flux : les emballages légers ménagers (flaconnages plastiques, emballages en carton, acier, aluminium), en apport volontaire, en éco-stations ou en porte à porte sur l'ensemble des communes.

Le mode de collecte sélective des déchets à recycler est le suivant :

- 1) **Verre** : colonnes 2 à 4 m³ en point d'apport volontaire
- 2) **Papiers** : colonnes 4 m³ en point d'apport volontaire
- 3) **Emballages légers (flaconnages plastiques, emballages en carton, acier, aluminium)** : sacs plastiques jaunes collectés en porte à porte, bacs jaunes d'une contenance de 340-360 litres et 750 litres pour les résidences, ainsi que des colonnes d'apport volontaire (2 m³ et 4 m³) en déchèteries et dans quelques points d'apport volontaire (48 colonnes réparties sur les îles et sur quelques communes continentales).

1.6 Les tonnages

Les tonnages des ordures ménagères, du verre, des papiers et des emballages collectés au cours de l'année 2017 sur les différentes communes de la Communauté de communes sont les suivants :

PAPIERS

	<u>Mois</u>	<u>Tonnages</u>	<u>Moyenne</u>
2017	Janvier	166.14	167.29
	Février	137.50	
	Mars	165.50	
	Avril	172.54	
	Mai	175.86	
	Juin	156.56	
	Juillet	179.86	
	Août	187.52	
	Septembre	172.80	
	Octobre	184.08	
	Novembre	169.72	
	Décembre	139.36	
Total	2 007.54		

VERRE

	<u>Mois</u>	<u>Tonnages</u>	<u>Moyenne</u>
2017	Janvier	411.42	514.32
	Février	353.60	
	Mars	411.22	
	Avril	505.96	
	Mai	506.24	
	Juin	585.94	
	Juillet	680.28	
	Août	973.42	
	Septembre	552.18	
	Octobre	379.28	
	Novembre	433.58	
	Décembre	378.72	
Total	6 171.84		

EMBALLAGES LEGERS

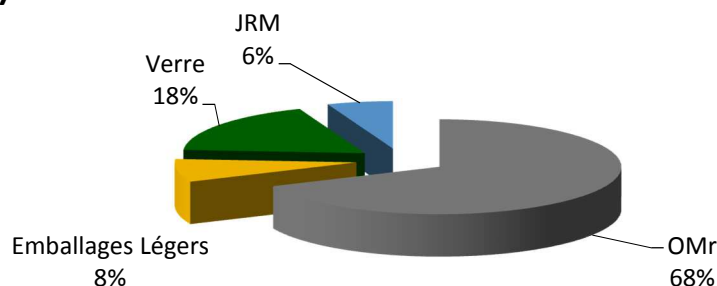
ORD

	<u>Mois</u>	<u>Tonnages</u>	<u>Moyenne</u>
2017	Janvier	172.92	222.86
	Février	164.62	
	Mars	184.62	
	Avril	214.06	
	Mai	213.92	
	Juin	216.82	
	Juillet	310.02	
	Août	377.04	
	Septembre	249.50	
	Octobre	191.76	
	Novembre	186.42	
	Décembre	192.64	
Total	2 674.34		

	<u>Mois</u>	<u>Tonnages</u>	<u>Moyenne</u>
2017	Janvier	1 564.28	1 951.77
	Février	1 408.82	
	Mars	1 631.06	
	Avril	1 832.16	
	Mai	2 004.54	
	Juin	1 963.65	
	Juillet	2 680.96	
	Août	3 345.28	
	Septembre	2 032.30	
	Octobre	1 770.52	
	Novembre	1 661.26	
	Décembre	1 526.38	
Total	23 421.21		

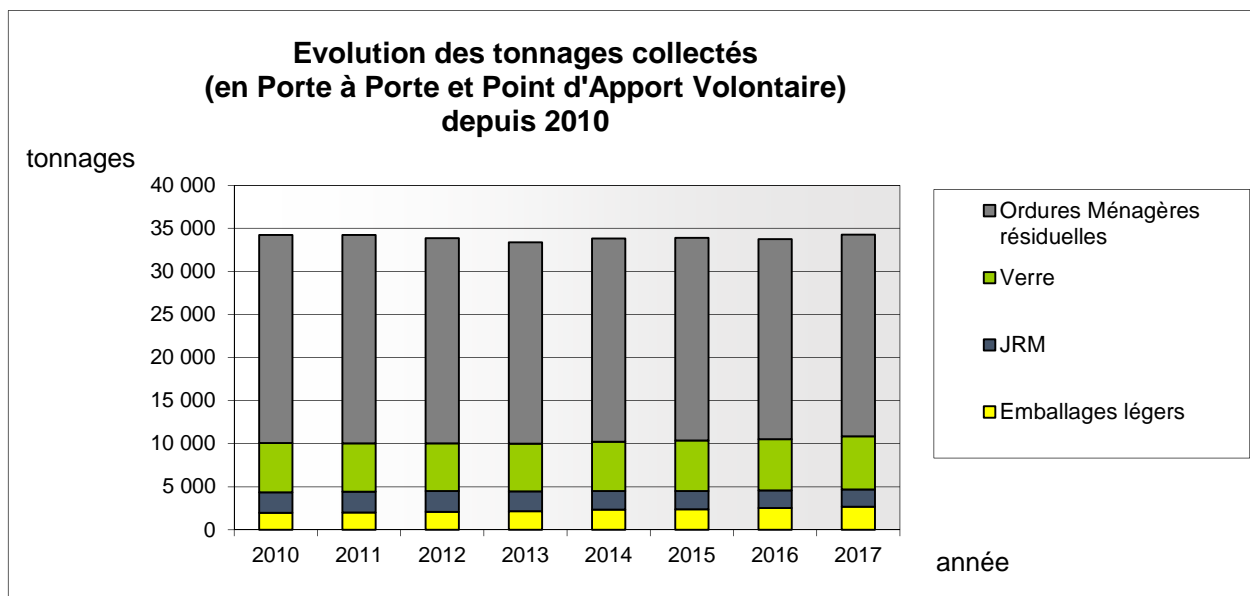
En 2017, le taux de refus de tri sur les emballages légers a été de 18 %. Les refus de tri sont les éléments retrouvés dans les sacs et bacs jaunes et ne répondant pas aux consignes de tri (textiles, plastiques non recyclables, déchets fermentescibles, verre, etc.).

**Répartition des tonnages de déchets collectés
 (en Porte à Porte et Point d'Apport Volontaire)
 en 2017**



Evolution des tonnages collectés depuis 2010

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2010/2017
Papiers	2 395	2 430	2 391	2 291	2 174	2 124	2 036	2008	-16.2%
Emballages légers	1 965	2 007	2 094	2 165	2 343	2 373	2 522	2674	+8.0%
Verre	5 714	5 595	5 567	5 561	5 699	5 868	5 978	6172	+36.1%
Ordures Ménagères résiduelles	24 135	24 173	23 798	23 360	23 605	23 508	23 199	23421	-3.0%



Tonnages des ordures ménagères résiduelles collectées au cou

Afin d'optimiser les circuits de collecte, les limites communales ont été supprimées en 2012. Les tonnages collectés ne concernent plus une seule commune mais un secteur regroupant plusieurs communes. Les tonnages collectés ne peuvent donc plus être inscrits commune par commune, mais globalement sur le territoire.

Le tonnage global d'ordures ménagères résiduelles collectées en **2017** sur le territoire de la Communauté de communes est de **23 421 tonnes**, soit une diminution de 222 tonnes par rapport à 2016.

➤ Autres apports d'ordures ménagères :

Il s'agit des déchets de propreté, apportés directement par les communes sur l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Plouharnel. Ce sont les dépôts sauvages, les sacs vacances propres, les déchets de marché, etc.

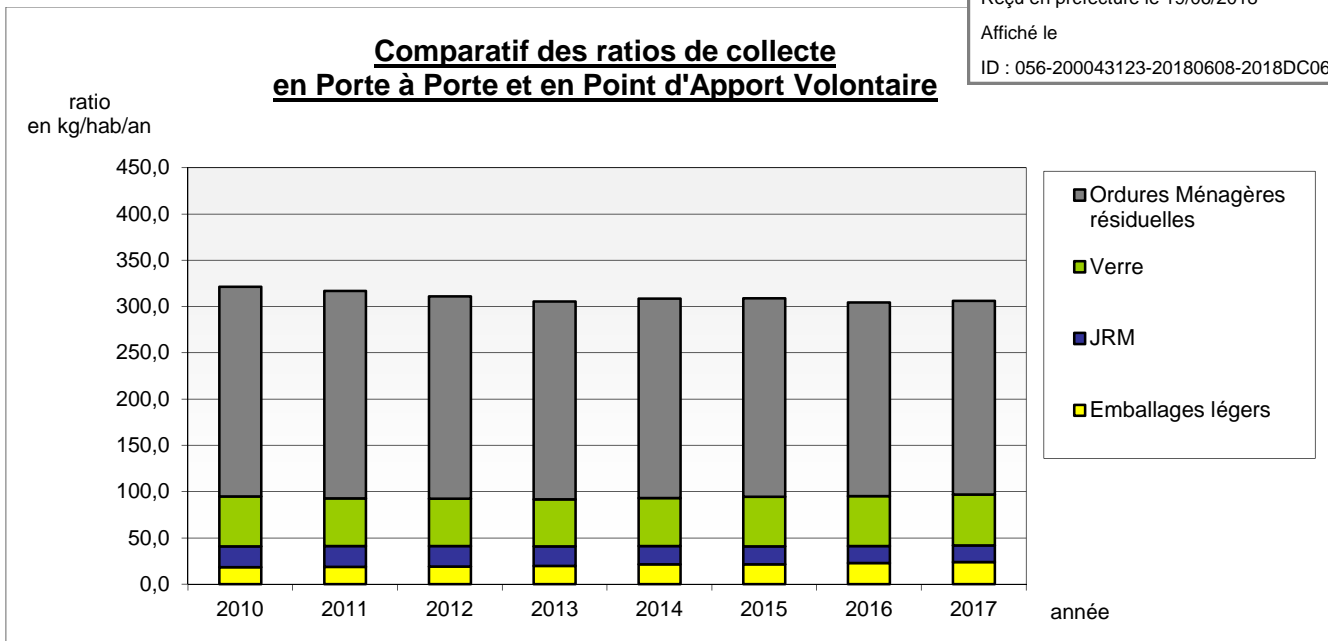
Les tonnages relatifs à ces déchets ont été les suivants :

année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016/2017
tonnages	339,66 T	459,04 T	480,22 T	512,57 T	530,06 T	484,06 T	606,79 T	589,58 T	- 2,8 %

➤ EVOLUTION DU RATIO DE COLLECTE

Ratios en kg/hab*/an	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution en % 2016-2017
Emballages	18,5	18,6	19,2	19,8	21,4	21,6	22,8	23,9	+ 5,0%
Papiers	22,5	22,5	22,0	20,97	19,8	19,4	18,4	17,9	- 2,3 %
Verre	53,7	51,8	51,1	50,9	52,0	53,5	53,9	55,1	+ 2,2 %
Total collecte sélective	94,7	92,9	92,3	91,7	93,3	94,5	95,1	97,0	+ 2,0 %
OMr	226,8	224,0	218,5	213,9	215,5	214,3	209,3	209,3	0 %
Total collecte	321,5	316,9	310,8	305,6	308,8	308,7	304,4	306,3	+ 0,6 %

* la population prise en compte est la population DGF



1.7 Les déchèteries

Ce sont des lieux ouverts au public, particuliers et professionnels (sous certaines conditions), pour le dépôt des déchets qui, du fait de leur encombrement ou de leur nature, ne sont pas pris en charge dans le cadre de la collecte des ordures ménagères.

Stockés sur les sites déclarés et contrôlés, ces déchets sont ensuite valorisés par des filières adaptées ou éliminés en installation de stockage.

Six déchèteries sont implantées sur le territoire de la Communauté de communes de sorte qu'elles ne soient pas éloignées de plus de quinze minutes des habitations. Les déchèteries sont situées sur Belz, Carnac, Crac'h, Pluvigner, Quiberon et Ste-Anne d'Auray.

Le récépissé de déclaration contrôlée et d'enregistrement de ces équipements fixe les conditions d'exploitation et identifie les produits qui y sont admis.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, l'exploitation de l'ensemble des déchèteries du territoire est assurée par la société Grandjouan.

Pour les déchèteries de la Communauté de communes, les produits admis sont les suivants :

- Tout venant - gravats - déchets verts – ferraille et batteries - carton - bois
- DDS (*Déchets Diffus Spécifiques* tels que : peintures, colle, vernis, solvants, huile en bidons, détergents, produits d'entretien, insecticides, pesticides, acides, produits de laboratoire, aérosols, carburants, huile végétale en fût ...)
- DEEE (*Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques* tels que : les gros électroménagers froid (réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs...), les gros électroménagers hors froid (lave-linge, lave-vaisselle, les fours...), les écrans (télévisions, écrans d'ordinateur...) ainsi que les petits appareils électroménagers (aspirateurs, grille-pains, sèche-cheveux, four micro-ondes...))
- Pneus de véhicules légers, non jantés, (uniquement sur Crac'h et Belz)

En 2015 et 2016, des bennes Eco-Mobilier ont été déployées sur les déchèteries, ce déploiement a également été effectué à la déchèterie de Pluvigner. Ces bennes permettent de récupérer et valoriser les déchets d'équipements et d'ameublement.

En 2017, les horaires d'ouverture au public étaient les suivants :

	<u>Période</u>	<u>Horaires</u>	<u>Jours de fermeture</u>
Belz (Kerdonnerch) ☎ 02 97 55 37 82	Toute l'année	9h-18h	Fermée le dimanche
Carnac (Z.A. de Montauban) ☎ 02 97 52 91 48	Du 01/10 au 31/03	9h-12h 14h-17h30	Fermée le mardi et le dimanche
	Du 01/04 au 30/09	8h30-12h 13h30-18h	Fermée le dimanche (<i>sauf les dimanches de juillet et d'août durant lesquels elle est ouverte de 9h à 12h</i>)
Crac'h (Le Sclégen) ☎ 02 97 50 75 33	Toute l'année	9h-18h	Fermée le dimanche
Pluvigner (Bréventec) ☎ 02 97 24 99 22	Toute l'année	8h30-12h 14h-18h30	Fermée le jeudi et le dimanche
Quiberon (Le Manio) ☎ 02 97 30 50 70	Du 01/10 au 30/04	8h-12h 15h-18h	Fermée le dimanche
	Du 01/05 au 30/09	8h-12h 14h-18h	Fermée le dimanche (<i>sauf les dimanches de juillet et d'août durant lesquels elle est ouverte de 9h à 12h</i>)
Sainte-Anne d'Auray (Lescrezan) ☎ 02 97 57 61 98	Toute l'année	9h-12h 13h30-17h30	Fermée le mardi et dimanche

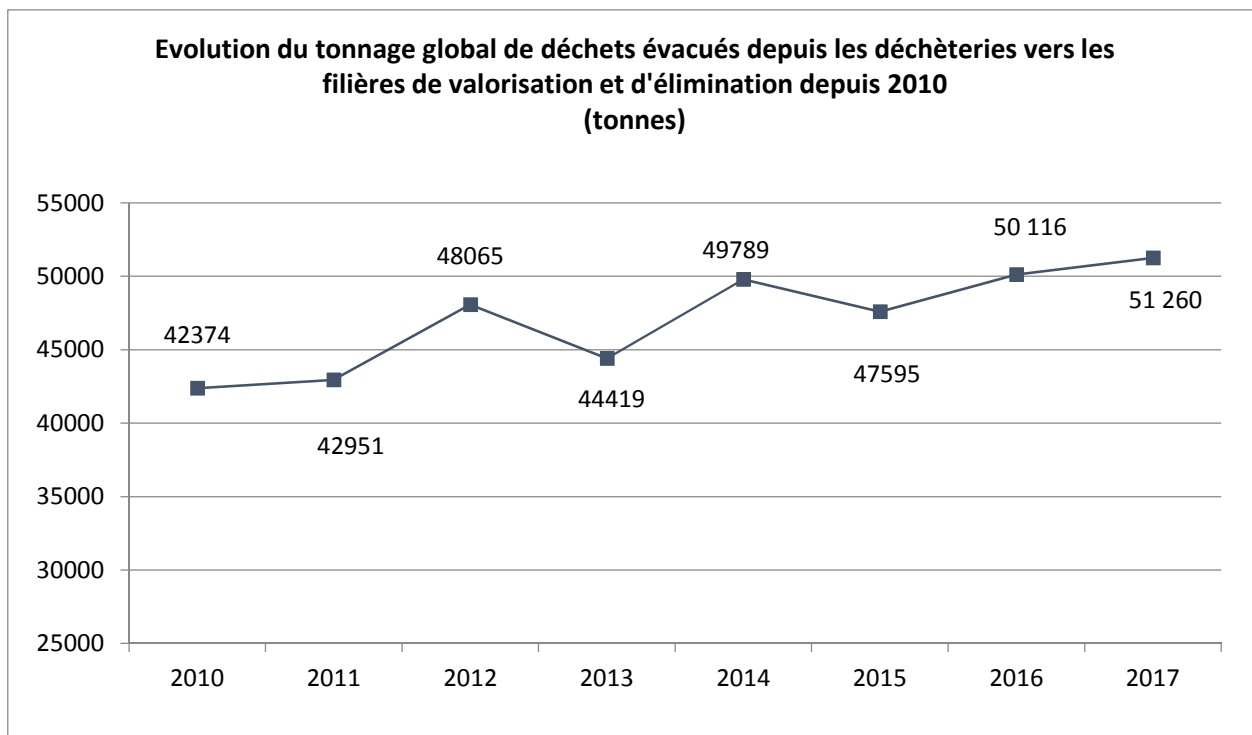
Tonnages annuels des différents déchets évacués des déchèteries

	Déchets Verts	Bois	Carton	Ferraille + batteries	D3E	DEA	DDM	Pneus	Divers**	Gravats	Tout Venant	TOTAL tonnages
Total 2017	18 022,2	2 271,8	1 652,7	1 267,4	978,0	910,3	248,8	32,2	11,3	15 027,2	10 838,9	51 260,0
Ratio kg/hab/an*	161,0	20,3	14,8	11,3	8,7	8,1	2,2	0,3	0,1	134,3	96,8	458,0
Evolution 2017/2016	4,8%	-32,7%	10,0%	-6,0%	1,4%	44,7%	-2,3%	-	-	-1,5%	13,0%	2,3%
Total 2016	17 195,2	3 375,7	1 503,1	1 348,6	964,1	629,0	254,8			15250,2	9 594,9	50 115,7
Total 2015	17 473,5	3 303,4	1 422,7	1 075,7	612,0	209,5	224,9			14 010,4	9 262,9	47 595,0
Total 2014	17 431,1	3 081,4	1 295,4	831,4	556,6		181,5			12 815,5	13 595,2***	49 788,2
Total 2013	16 749,8	2 507,7	1 361,4	883,5	470,2		185,7			13 303,6	8 957,3	44 419,2
Total 2012	17 787,1	3 074,9	1 402,7	866,5	412,0		173,1			15 875,2	8 473,5	48 065,0
Total 2011	15 728,4	2 893,0	1 356,1	646,5	440,3		158,2			13 465,3	8 262,7	42 950,5
Total 2010	16 702,5	2 312,7	1 293,0	360,4	333,2		124,1			12 973,0	8 275,4	42 374,3

* ratio calculé sur la pop. DGF

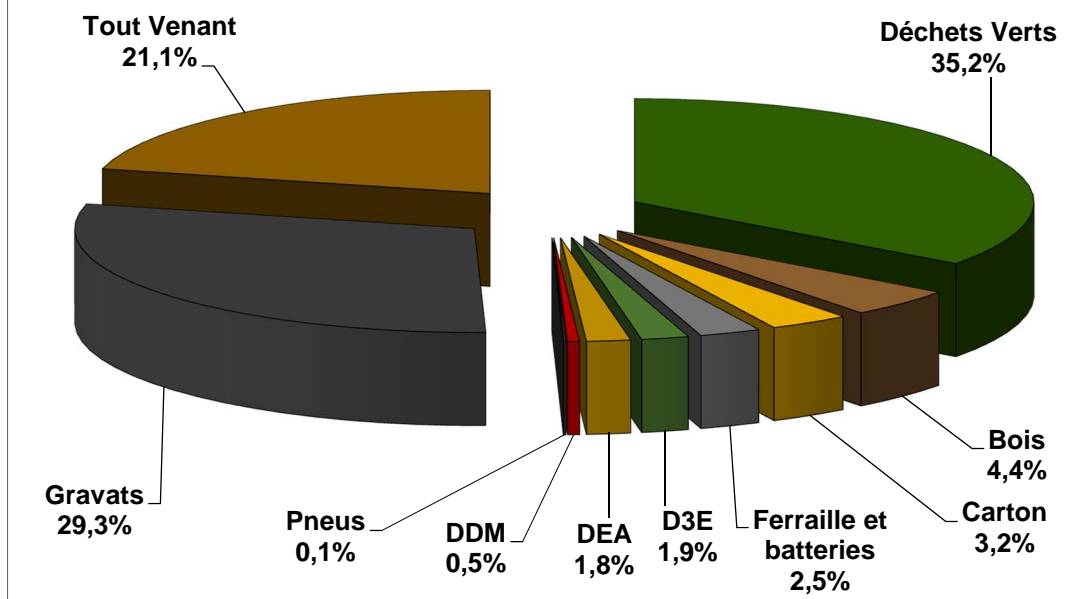
** La colonne « Divers » correspond aux tonnages de piles, lampes,

***Le tonnage Tout-Venant 2014 est supérieur aux années précédentes (environ 5 000 T), ce tonnage supplémentaire est lié aux travaux sur les déchèteries.



La tendance à la hausse des tonnages globaux sur les déchèteries nécessitera une réflexion particulière notamment sur les gravats et le tout-venant.

Répartition des déchets de déchèteries en 2017



2 Les indicateurs relatifs au traitement

Le traitement des ordures ménagères collectées sur le territoire de la Communauté de communes (collecte et déchèteries) se répartit de la manière suivante en 2017 :

EVOLUTION DE LA PART DES DIFFERENTS TYPES DE FILIERES DE TRAITEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

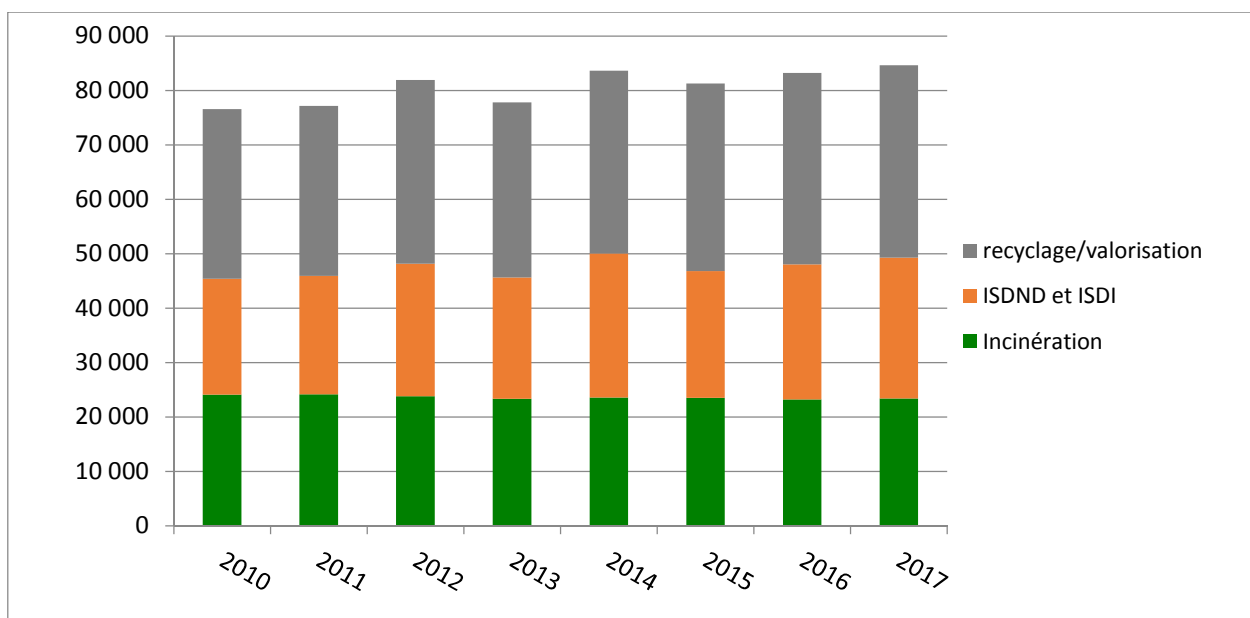
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Incinération ⁽¹⁾	24 135	24 173	23 798	23 360	23 605	23 508	23 199	23 421
ISDI et ISDND⁽²⁾	21 248	21 728	24 349	22 261	26 411	23 273	24 845	25 866
Recyclage / valorisation⁽³⁾	31 200	31 254	33 768	32 175	33 594	34 478	35 178	35 338
Total	76 583	77 155	81 915	77 796	83 610	81 259	83 222	84 625

⁽¹⁾ : Ordures ménagères

⁽²⁾ : Gravats et tout-venant des déchèteries

⁽³⁾ : Collecte sélective (verre, papiers, emballages légers) et recyclables des déchèteries (ferrailles, batteries, déchets verts, bois, cartons, Déchets Diffus Spécifiques, D3E)

EVOLUTION DE LA PART DES DIFFERENTS TYPES DE FILIERES DE TRAITEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

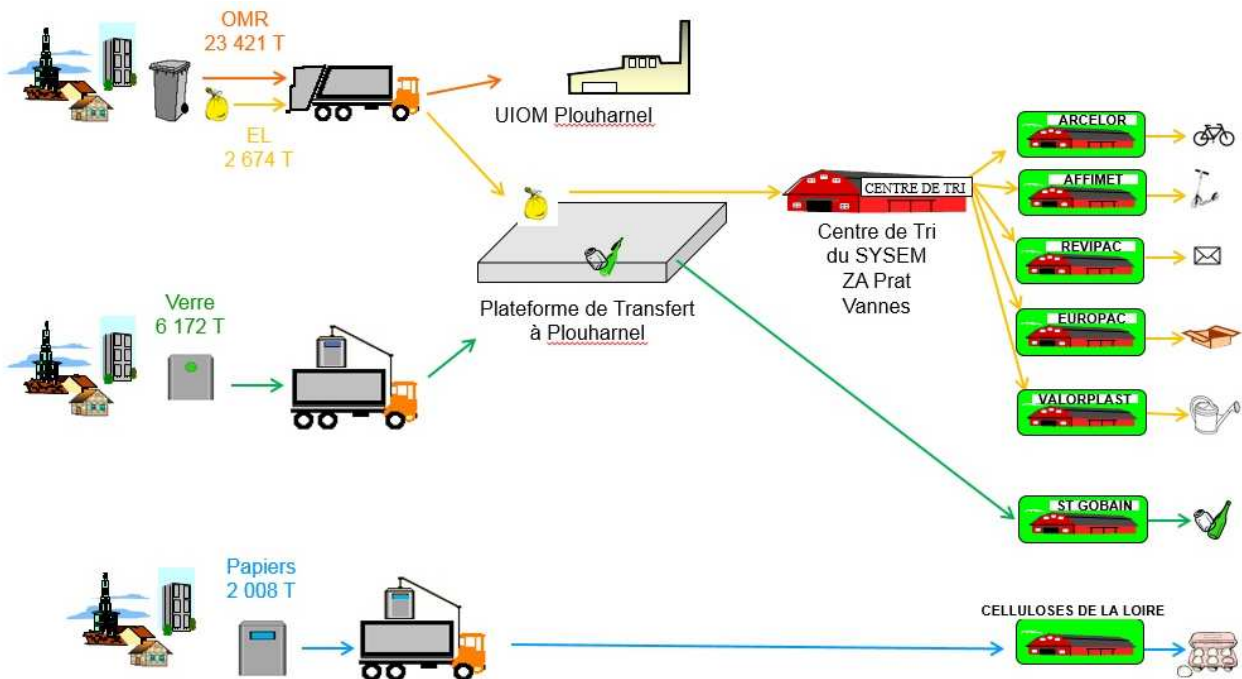


2.1 Localisation des unités de traitement

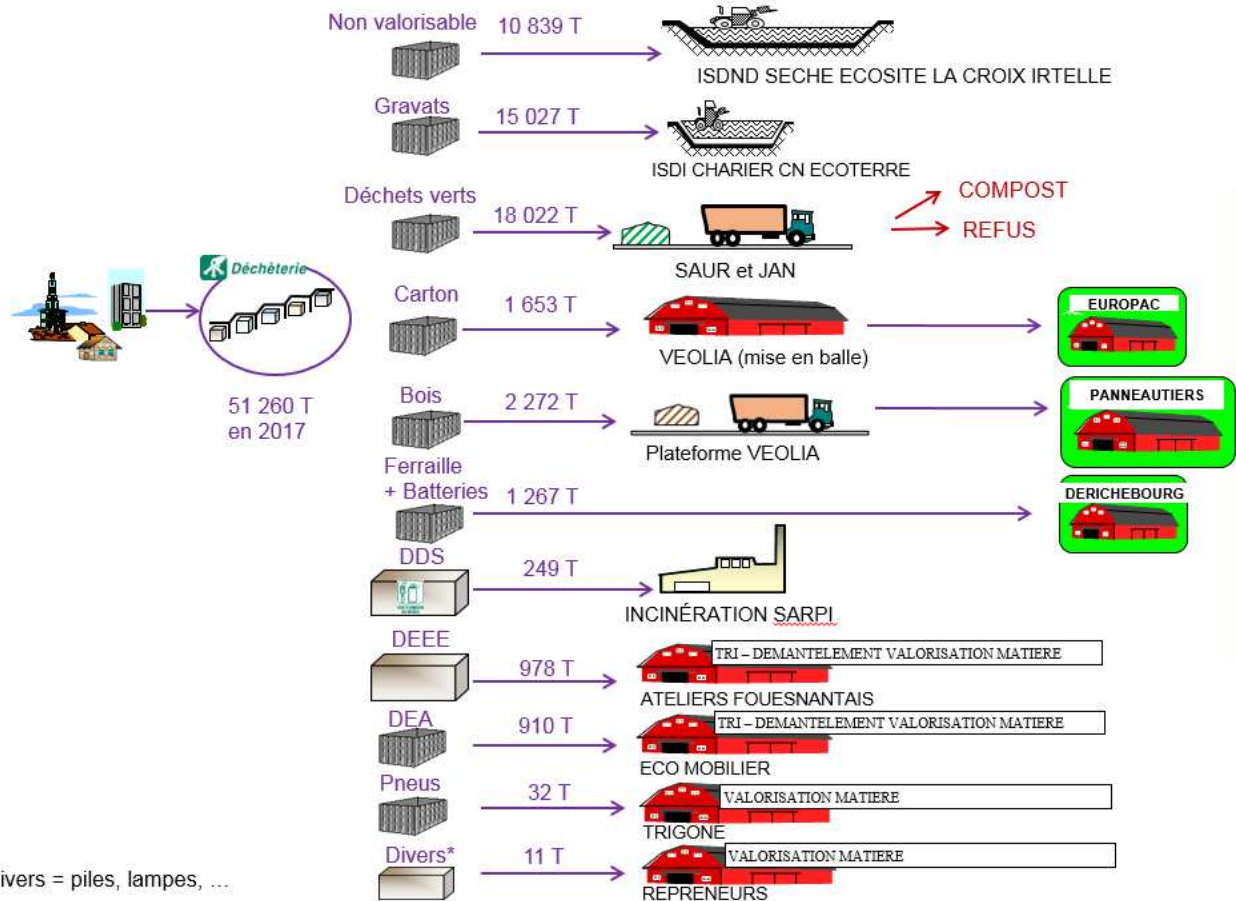
- Ordures ménagères incinérées : UIOM de Plouharnel (Morbihan)
- Tout-venant issu des déchèteries : ISDND de La Croix Irtelle - Séché à la Vraie Croix (Morbihan)
- Gravats : ISDI de Charier CM à Theix (Morbihan).

2.2 Parcours et exutoires des déchets

- Les déchets collectés en Porte à Porte et en Points d'Apport Volontaire



• Les déchets collectés en Déchèteries



2.3 Tonnages traités dans l'année

En 2017, **27 564 tonnes** ont été incinérées à l'usine de Plouharnel dont **23 421 tonnes** d'ordures ménagères collectées sur le territoire de la Communauté de communes.

En 2017, les quantités de résidus d'exploitation ont été :

- 5 676 T de mâchefers, soit 205.9 kg de mâchefers/T de déchets incinérés,
- 447 T de ferrailles, soit 16,2 kg de ferrailles/T de déchets incinérés,
- 761 T de REFIOM, soit 27,6 kg de REFIOM/T de déchets incinérés.

Le nombre d'heures théoriques de disponibilité des installations d'incinération est de 8 760 heures par an. Le taux de charge de l'usine a été de 92,45 % avec **8 099 heures** de marche dans l'année (taux de charge de 92.17 % en 2016).

L'installation dispose des principaux équipements suivants :

- deux fosses de réception des déchets d'une capacité totale de 700 m³,
- deux grappins de 4 tonnes,
- un four de 4,2 tonnes heure,
- un traitement des fumées comprenant deux tours de refroidissement des gaz, un réacteur à chaux, une injection de charbon actif et un filtre à manches.

Pour écrêter les pointes estivales et gérer les déchets pendant les arrêts techniques, l'installation est équipée d'une presse à balles de 10 tonnes par heure. Les balles formées sont stockées et incinérées au cours de l'année.

Les principaux éléments à retenir sur l'année 2017 :

- incinération de déchets extérieurs à la Communauté de communes mais en provenance du Morbihan,
- très bonne disponibilité du four (92,45%),
- retournement du plan de grille,
- réfection du réfractaire du four,
- travaux d'entretien des tours de refroidissement,
- chaudronnerie et calorifugeage,
- remplacement de la borne et du logiciel du pont bascule.

2.4 Le contrôle des rejets et des sous-produits issus de l'incinération.

Les valeurs limites des rejets sont déterminées par un arrêté ministériel en date du 20 septembre 2002 (modifié par l'arrêté du 03 août 2010).

- **Rejets gazeux à l'atmosphère**

Les rejets sont contrôlés en continu, à l'exception des paramètres dioxines et furannes, les mesures relevées sont transmises mensuellement à l'inspection des installations classées.

S'agissant des dioxines et des furanes, outre l'obligation de les mesurer en semi-continu depuis juillet 2014, celles-ci font l'objet d'un contrôle deux fois par an (arrêté ministériel du 20 septembre 2002).

De surcroît, l'ensemble des paramètres fait l'objet de deux analyses de concentrations par an, confiées à un organisme agréé.

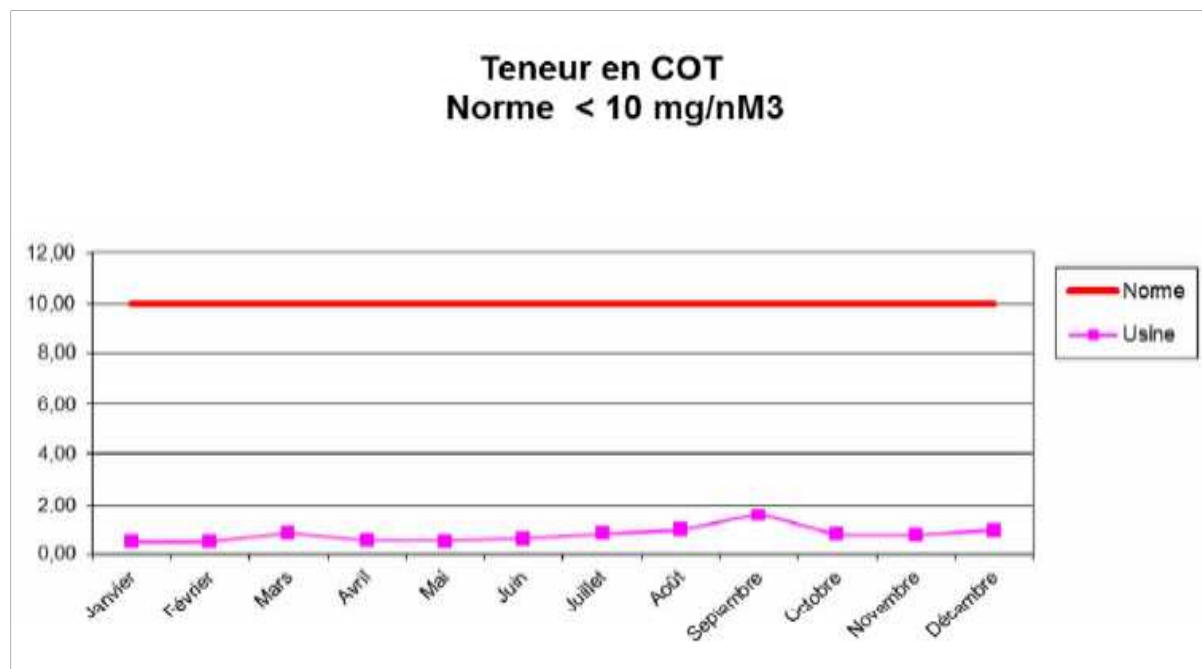
Enfin, l'arrêté du 20 septembre 2002 impose aux exploitants de réaliser une campagne annuelle d'analyses de l'état de l'environnement de l'installation (analyses des métaux, des dioxines et furannes et des PCB-DL dans les sols, les lichens et les laits). Ces analyses annuelles sont assurées par la société Aair Lichens

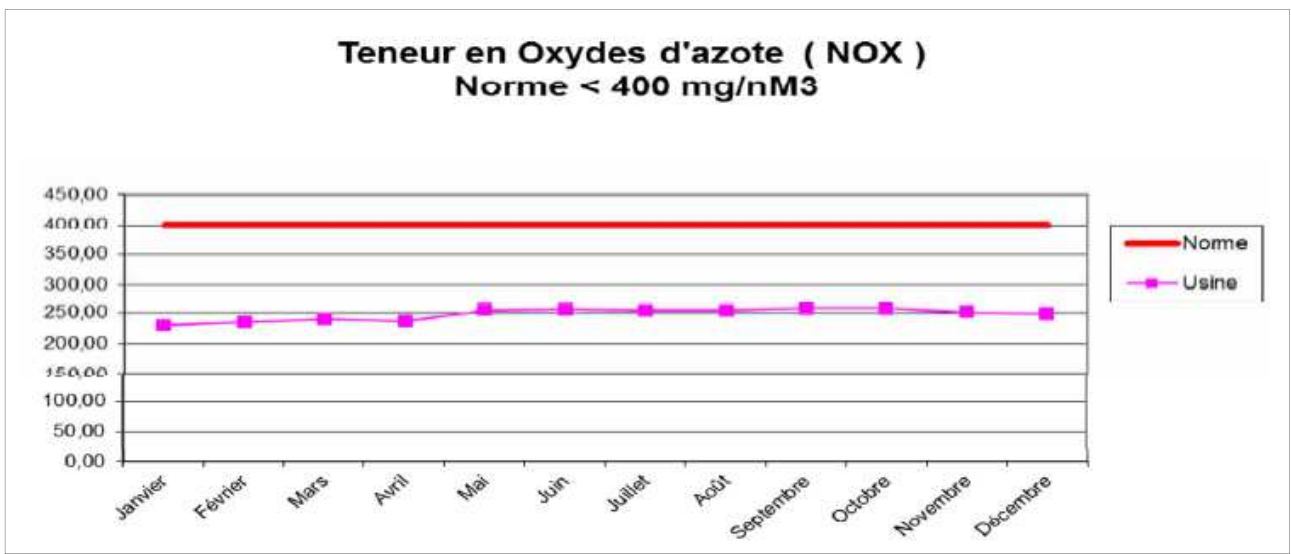
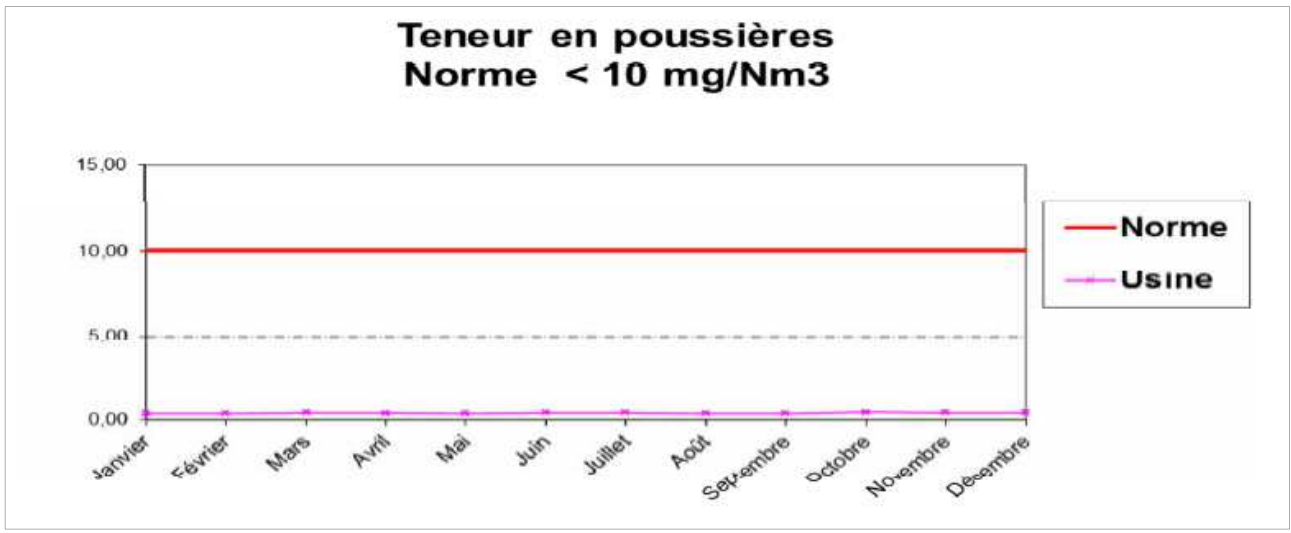
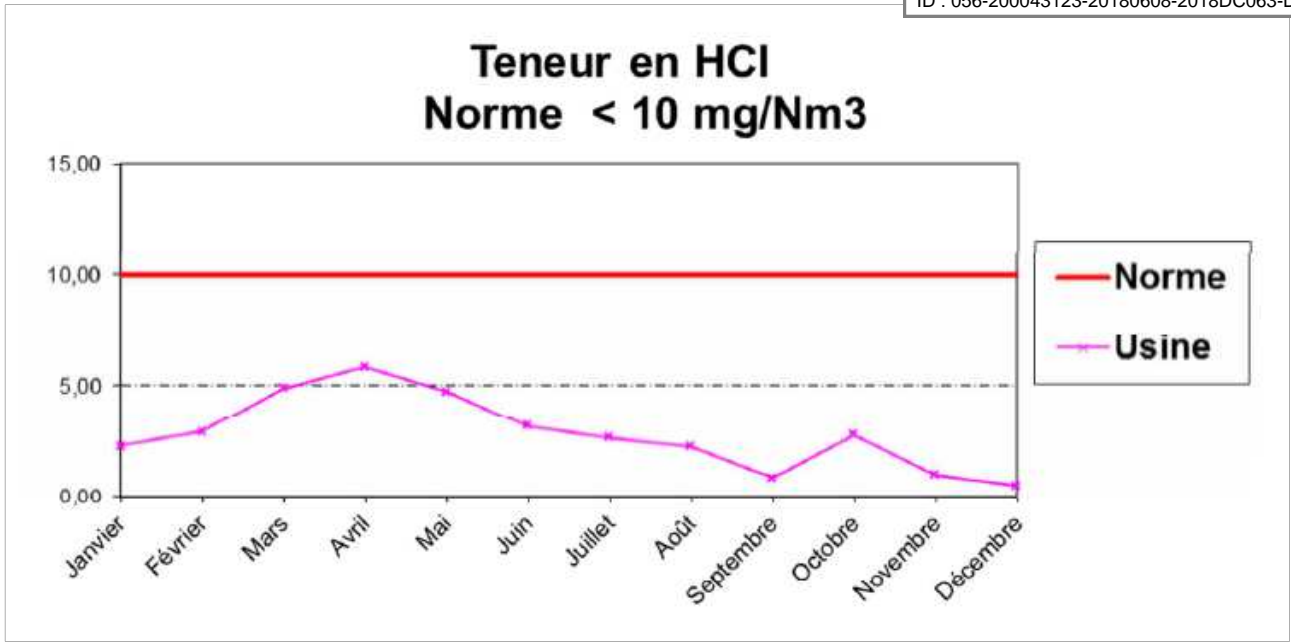
- **Les mesures journalières**

Les rejets atmosphériques contrôlés en continu
 Rappel des valeurs réglementaires

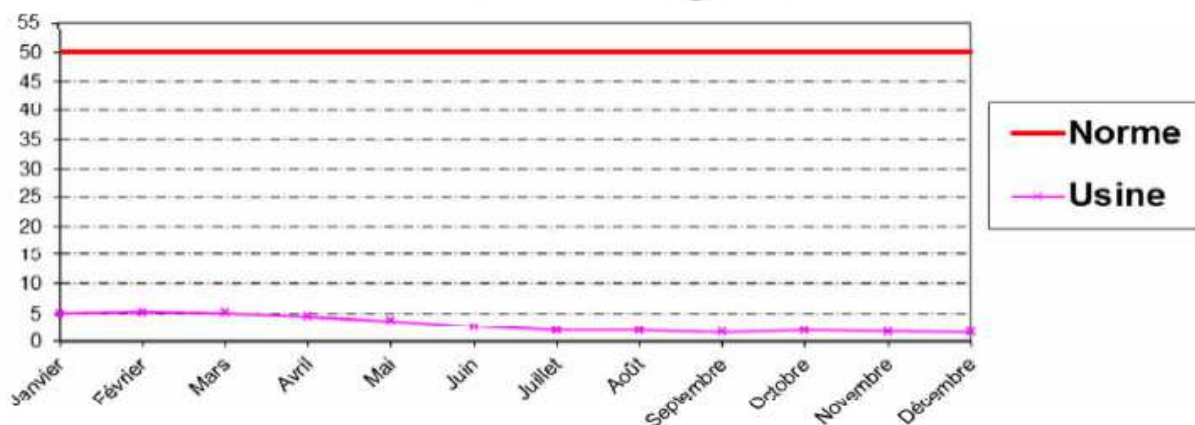
Paramètres	Valeur en moyenne journalière	Valeur en moyenne sur une demi-heure
Poussières totales	10 mg/m ³	30 mg/m ³
Substances organiques à l'état de gaz ou de vapeur exprimées en carbone organique total (COT)	10 mg/m ³	20 mg/m ³
Chlorure d'hydrogène (HCl)	10 mg/m ³	60 mg/m ³
Fluorure d'hydrogène (HF)	1 mg/m ³	4 mg/m ³
Dioxyde de soufre (SO ₂)	50 mg/m ³	200 mg/m ³
Monoxyde d'azote (NO) et dioxyde d'azote (NO ₂) exprimés en dioxyde d'azote pour les installations existantes dont la capacité nominale est supérieure à 6 tonnes par heure ou pour les nouvelles installations d'incinération	200 mg/m ³	400 mg/m ³
Monoxyde d'azote (NO) et dioxyde d'azote (NO ₂)) exprimés en dioxyde d'azote pour les installations d'incinération existantes dont la capacité nominale est inférieure ou égale à 6 tonnes par heure	400 mg/m ³	
CO	50 mg/m ³	100 mg/m ³

Les graphiques qui suivent traduisent des moyennes séquencées en mensualités sur l'année 2017. Ils ne sont pas le reflet de l'auto – contrôle séquencé en moyenne sur une demi-heure et sur 24 heures. Le contrôle par les services de l'Etat du respect des valeurs réglementaires est effectué à partir des bilans journaliers consultables au siège de la Communauté de communes.

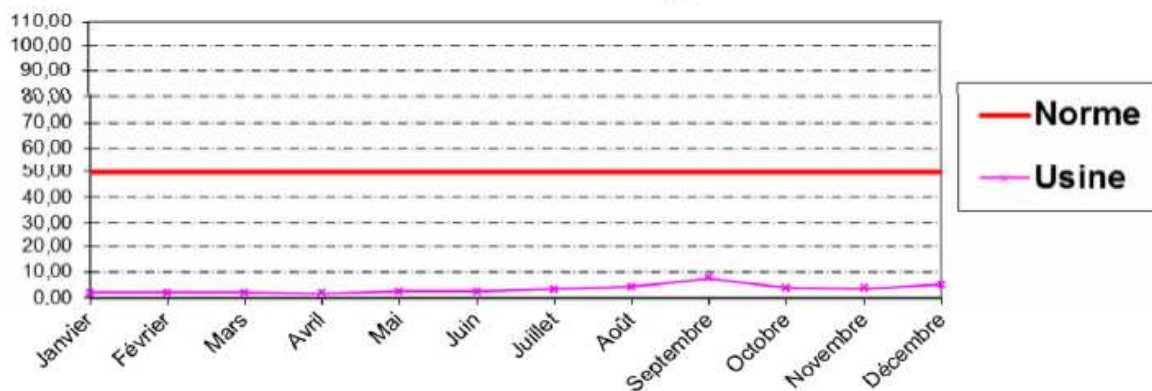




Teneur en SO2 Norme < 50 mg/Nm3



Teneur en CO Norme < 50 mg/Nm3



○ Les mesures semestrielles réalisées par l'APAVE et IRH

Les deux analyses réglementaires effectuées montrent la conformité des rejets avec la réglementation.

Détermination sur gaz sec	Unité	Résultats du 1 ^{er} semestre 2017 rapportés à 11% d'O ₂	Résultats du 2 ^{ème} semestre 2017 rapportés à 11% d'O ₂	Valeurs réglementaires AP du 31/07/2008
Débit des fumées	Nm ³ /h	25 800	42 017	
Teneur en poussières	mg/Nm ³	0.80	0.42	30
Teneur en HCl	mg/Nm ³	2.80	2.41	60
Teneur en HF	mg/Nm ³	0.0300	0,012	4
Teneur en SO ₂	mg/Nm ³	1.10	0.12	200
Teneur en COT	mg éq C/Nm ³	1.7	1,45	20
Teneur en CO	mg/Nm ³	1.0	1.69	100
Teneur en NO _x	mg éq NO ₂ /Nm ³	307.0	302,5	400
Teneur en Hg	mg/Nm ³	0,00040	0,0007	0,05
Teneur en As+Co+Cr+Cu+Mn+Ni+Pb+Sb+V	mg/Nm ³	0,010	0,0057	0,5
Teneur en Cd+Ti	mg/Nm ³	0,00020	0,000010	0,05
Dioxines et furannes	ng I-TEQ / Nm ³	0,009	0,0074	0,1

○ La campagne annuelle de mesures environnementales

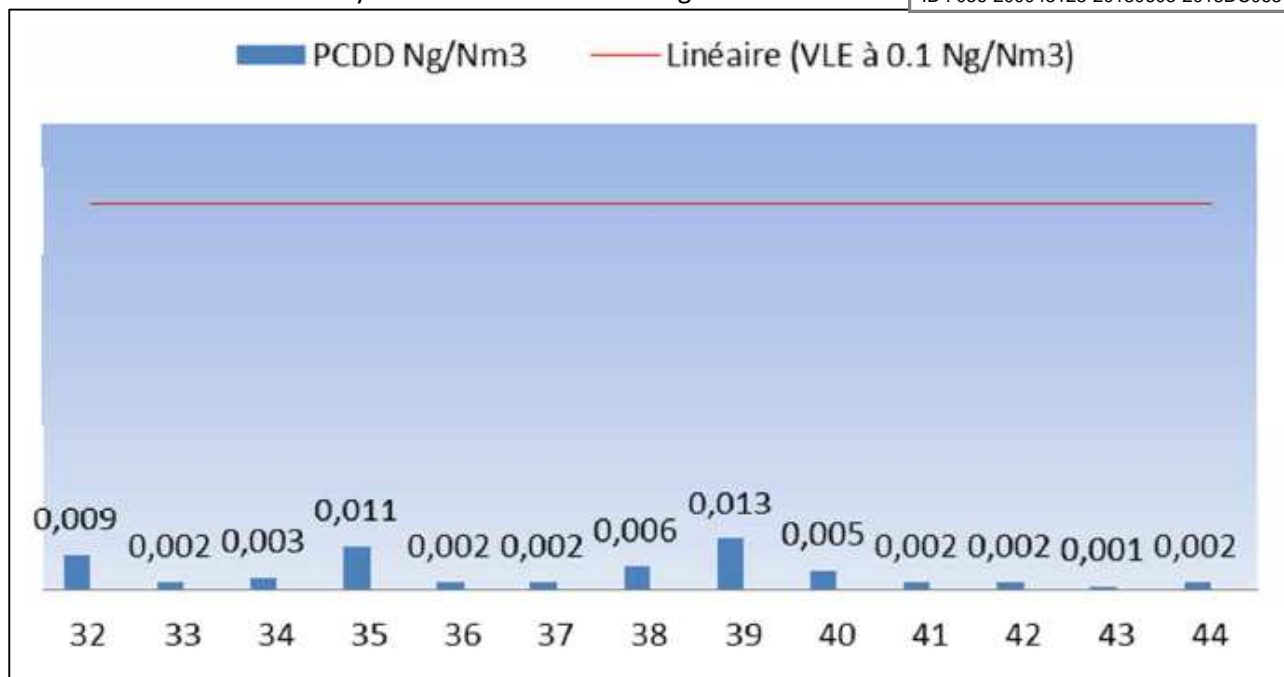
Cette campagne a été réalisée en avril 2017 par la société AAIR LICHENS dont le siège social est basé à Carquefou et a donné lieu à un rapport qui est consultable au siège de la Communauté de communes.

○ Les mesures en semi-continu des dioxines et furannes

Un historique des résultats est présenté dans le graphe ci-après, l'intégralité des résultats est consultable au siège de la Communauté de communes.

Historique des concentrations mensuelles en dioxines et furanes – 2017

Les résultats des analyses sont conformes à la réglementation.



En abscisse, l'échelle représente l'échelle temps. Treize cartouches ont été analysées dans l'année, une cartouche représentant 4 semaines de prélèvement.

- **Contrôle de la qualité des eaux souterraines**

Dans le cadre du contrôle de la qualité des eaux souterraines au niveau de l'UIOM, une campagne de mesures, confiée à la société Lithologic a été mise en œuvre en juin et décembre 2017.

Les résultats obtenus sont conformes à la réglementation en vigueur. L'intégralité des rapports est consultable au siège de la Communauté de communes.

- **Rejets aqueux**

- **Contrôle semestriel**

Les rejets aqueux en continu dans le milieu naturel doivent être surveillés dans des conditions définies à l'article 29 de l'arrêté du 20 septembre 2002. La Communauté de communes a choisi l'option zéro rejet, en stockant l'ensemble des eaux (eaux de pluie et eaux de process) avant de les réutiliser pour le refroidissement de fumées et des mâchefers.

Dans le cas d'un arrêt d'usine et d'une insuffisance de stockage, le trop plein est déversé en station d'épuration, ce qui ne s'est produit qu'une seule fois en 2017 (2 fois en 2016).

Afin de s'assurer de la compatibilité des rejets éventuels en station avec la réglementation, une mesure (un seul rejet) a été effectuée en 2017 par le Centre d'Analyses Environnementales.

Les analyses effectuées montrent la conformité totale des résultats avec la réglementation.

Paramètres	Unité	Résultats d'analyses	Seuils réglementaires
		01/03/2017	
MES	mg/L	15	600
DBO5	mg O2/L	20	500
DCO	mg O2/L	27	1000
Phosphore total	mg/L	0,11	20
Azote Kjeldahl	mg/L	1.6	300
Arsenic	mg/L	< 4	0,1
Cyanures libres	mg/L	< 5	0,1
Fluorures	mg/L	< 0.5	15
Zinc	mg/L	0,046	1,5
Nickel	mg/L	< 0,004	0,5
Chrome VI	mg/L	< 0,005	0,1
Plomb	mg/L	0,028	0,2
Cadmium	mg/L	< 0,0010	0,05
Mercuré	mg/L	< 0,0001	0,03
Cuivre	mg/L	0,087	0,5
AOX	mg/L	0,08	5
Hydrocarbures	mg/L	< 0,5	5
Thallium	mg/L	< 0,004	0,05
Dioxines-furannes	ng/L	0,005238	0,3

Seuils réglementaires = valeurs inscrites dans la convention de rejet + arrêté ministériel du 20/09/02 modifié

• **Le contrôle des déchets et sous-produits**

Ce contrôle intéresse les mâchefers (les résidus solides de l'incinération). Les lots trimestriels de mâchefers produits par l'usine d'incinération de Plouharnel sont analysés conformément à l'arrêté ministériel du 18 novembre 2011, ces mâchefers sont traités sur une IME située à la Vraie Croix.

Comportement à la lixiviation			Résultats d'analyses en mg/kg			
Paramètres	Seuil à respecter V 1 en mg/kg	Seuil à respecter V 2 en mg/kg	Lot du mois d'avril 2017	Lot du mois de juillet 2017	Lot du mois d'octobre 2017	Lot du mois de janvier 2018
Quantités (T)			1 248.18	1 429.02	1 452.22	1 530.5
pH			11,9	11.85	11,80	11.80
As / Arsenic	0,6	0,6	0,01	0,01	0,01	0,01
Ba / Baryum	56	28	2.76	0.72	0,22	0.53
Cd / Cadmium	0,05	0,05	0,005	0,005	0,005	0,005
Cr VI / Chrome hexavalent	2	1	0,07	0,11	0,21	0,29
Cu / Cuivre	50	50	4.65	4.84	12.35	9.43
Hg / Mercure	0,01	0,01	0,001	0,001	0,001	0,001
Mo / Molybdène	5,6	2,8	0,70	0,57	0,93	1.58
Ni / Nickel	0,5	0,5	0,05	0,05	0,07	0,05
Pb / Plomb	1,6	1	0,15	0,24	0,21	0,57
Sb / Antimoine	0,7	0,6	0,12	0,23	0,46	0,35
Se / Sélénium	0,1	0,1	0,01	0,01	0,02	0,02

Zn / Zinc	50	50	0,5	0.72		
F ⁻ / Fluorures	60	30	1,0	1.0		
Cl ⁻ / Chlorures *	10 000	5 000	3 390	2 615	2 877	3 262
SO ₄ ²⁻ / Sulfates *	10 000	5 000	145	935	1124	1176
FS / Fraction soluble *	20 000	10 000	16 940	18 620	19 040	15 630

* Concernant les chlorures, les sulfates et la fraction soluble, il convient, pour être jugé conforme, de respecter **soit** les valeurs associées aux chlorures et aux sulfates, **soit** de respecter les valeurs associées à la fraction soluble.

Teneur intrinsèque en éléments		Résultats d'analyses			
COT	30 g/kg de matière sèche	8.2	8.2	16.2	10.7
BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes)	6 mg/kg de matière sèche	0,6	0,6	0,6	0,6
PCB	1 mg/kg de matière sèche	0,07	0,07	0,07	0,07
Hydrocarbures	500 mg/kg de matière sèche	25	33	25	25
HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques)	50 mg/kg de matière sèche	0,81	0,82	0,83	0,80
Dioxines et furannes	10 ng I-TEQ _{OMS 2005} /kg de matière sèche	0.86	2,1	1.6	1,3
Classement du lot		V2	V2	V 2	V 2

3. Les actions de tri et prévention des déchets du service

3.1 Objectifs de sensibilisation

Dans le cadre de ses missions de communication sur le tri et la prévention des déchets, la Communauté de Communes a mis en place différentes actions.

Des animations ont été proposées dans les écoles pour sensibiliser les futurs citoyens au geste de tri et à la réduction des déchets. Des visites du centre de tri ouvertes à tous les publics ont été organisées. Des animations ponctuelles lors de manifestations publiques ont eu lieu sur tout le territoire. Des formations à destination des professionnels en charge de la gestion des déchets ont aussi été réalisées. Enfin, des projets pour toucher le public estival comme le compostage ont été expérimentés en partenariat avec les campings du territoire.

Au total, ce sont plus de 2 800 personnes qui ont été sensibilisées au tri et à la réduction des déchets lors de l'année 2017.

3.2 Animations scolaires



En 2017, des animations scolaires ont été proposées aux élèves de CM1 et CM2 des écoles du territoire. Au total, ce sont 42 classes réparties sur 26 écoles qui ont été sensibilisées, ce qui représente 1 033 élèves du territoire et 48 adultes, soit 1 081 personnes rencontrées.

Ecole	Commune	Classe	Nombre		
L'Arlequin Bleu	Plumergat	CE1 CE2	26	1	
		CM1 CM 2	23	1	
Ecole Notre Dame	La Trinité-sur-Mer	CM1 CM2	25	1	
Saint Michel	Carnac	CM 2	27	1	
		CM1	25	1	
Saint Joseph	Crac'h	CE 2 - CM1	27	1	
		CM1 CM2	30	1	
Kerstran	Brec'h	CE1-CE2	21	1	
		CM1-CM2	23	1	
St-Jean	Belz	CM1-CM2	28	1	
du Loc'h	Auray	CM1-CM2	23	1	
		CM1-CM2	26	1	
Germaine Tillion	Pluneret	CM2	27	1	
		CM1-CM2	25	1	
		CM1	26	1	
Notre-Dame des fleurs	Locoal-Mendon	CE1-CE2	24	1	
		CE1-CE2	25	2	
Ste-Anne	Ste-Anne d'Auray	CM2	30	1	
		CM1-CM2	27	1	
		CE1 CE2 CM1 CM2	16	1	
		CE2 CM1	27	1	
Marcel Pagnol	Landaul	CE2 CM1	26	2	
		CM 1 - CM2	24	1	
Saint-Guigner	Pluvigner	CM 1 - CM2	31	2	
		CM1 - CM2	31	1	
		CM1 - CM2	26	1	
Ecole élémentaire	Landévant	CM2	29	1	
		CM1	30	1	
		CM1 - CM2	28	1	
Jules Ferry	Quiberon	CM1 - CM2	28	1	
Saint-Pierre Saint-Paul	Erdeven	CM1 - CM2	18	1	
Centre de loisir	Ploemel	3 - 5 ans (Centre de loisirs)	15	4	
Notre-Dame des fleurs	Locoal-Mendon	CM1 - CM2	25	1	
Diwan	Auray	CE2 - CM1 - CM2	14	1	
Les Korrigans	Carnac	CE2 - CM1	14	1	
Sainte-Anne	Landaul	CE2 - CM1	28	1	
Korrigans	Carnac	CM1 - CM2	26	1	
Notre-Dame des fleurs	Locoal-Mendon	CM1 - CM2	23	1	
Eric Tabarly	Auray	CM1	24	1	
Sainte-Anne	Landaul	CE2 - CM1	28	1	
Saint Goustan	Auray	Maternelles	10	1	
Eric Tabarly	Auray	CM2	22	1	
TOTAL			1033	48	1081

3.3 Visites du centre de tri

Une visite du centre de tri de Vannes est également proposée aux écoles en complément de l'intervention en classe. Ces visites sont aussi organisées à d'autres occasions pour des groupes sur demande (associations, lycées, etc ...)

Au total, 813 personnes du territoire ont pu visiter le centre de tri en 2017. A noter que parmi les visiteurs, les élèves des écoles du territoire et leurs enseignants ont déjà été sensibilisés lors d'intervention en classe par les animateurs de la Communauté de Communes.



Visites du centre de tri du SYSEM effectuées en 2017 :

Visites du centre de tri du SYSEM en 2017

Groupe	Commune	Nombre d'élèves	Nombre d'adultes
Ecole l'Arlequin bleu	Pluvigner	51	6
Lycée Kerplouz	Auray	14	2
Ecole St-Michel	Carnac	52	6
Ecole St-Joseph	Crac'h	41	6
Ecole de Kerstran	Brec'h	44	6
Ecole St-Jean	Belz	28	4
Collège Le Verger	Auray	20	3
Ecole du Loch	Auray	48	6
Lycée Kerplouz	Auray	12	3
Ecole Germaine Tillion	Pluneret	38	4
Ecole du Loch	Auray	36	4
Ecole Marcel Pagnol	Landaul	50	6
Lycée Kerplouz	Auray	28	4

AMISEP	Auray	0		
Ecole Saint Guigner	Pluvigner	44	6	
Ecole Saint Guigner	Pluvigner	44	6	
Ecole élémentaire	Landévant	43	6	
Ecole élémentaire	Landévant	44	6	
Ecole élémentaire	Auray	14	3	
Ecole élémentaire	Carnac	26	4	
Ecole élémentaire	Carnac	26	4	
TOTAL		703	110	813

3.4 Manifestations

Les animateurs de la communauté de commune ont participé à différentes manifestations publiques en 2017, comme des comices agricoles, ou fêtes locales, qui sont des occasions de communiquer sur les thèmes du tri et de la prévention des déchets, via la tenue de stands. 1 815 personnes ont pu être rencontrées à l'occasion de ces évènements.



D'autres manifestations à l'initiative de la Communauté de Communes ont eu lieu lors de la semaine de réduction des déchets, où un programme d'animation



Participation de la Communauté de Communes à des manifestations publiques en 2017

Envoyé en préfecture le 19/06/2018
 Reçu en préfecture le 19/06/2018
 Affiché le
 ID : 056-200043123-20180608-2018DC063-DE

Animation	Commune	Contexte	Sensibilisation	
			sensibilisés	sensibilisées
Animation compostage et tri ; public scolaire	Pluvigner	Semaine du jardinage	28	4
Animation compostage et tri ; public scolaire	Pluvigner	Semaine du jardinage	15	2
Animation compostage et tri ; public scolaire	Pluvigner	Semaine du jardinage	24	4
Stand tri et prévention (dégradation des déchets ; test "Jeu de l'Oie Géant")	Plouharnel	Journée ramassage des déchets	20	100
Stand compostage et paillage	Landaul	Semaine des alternatives aux pesticides	0	22
Stand compostage et paillage	Pluvigner	Portes ouvertes	5	10
Stand compostage et paillage	Belz	Semaine des alternatives aux pesticides	10	30
Stand tri et prévention	Auray	Vide grenier de l'école du Loc'h	25	15
Stand tri et prévention	Auray	Semaine du Golfe	40	60
Stand tri et prévention	Auray	Semaine du Golfe	60	80
Stand tri et prévention	Auray	Semaine du Golfe	30	50
Stand tri et prévention	Auray	Paddle Trophy Ouest France	5	15
Stand tri et prévention	Auray	Paddle Trophy Ouest France	10	20
Stand tri prévention et Plan Climat	La Trinité-sur-Mer	Comice Agricole	100	70
Stand tri prévention et Plan Climat	Crac'h	Comice Agricole	100	50
Collecte et traitement des déchets chimiques / tri et réduction des déchets ménagers	Saint Pierre Quiberon	Co-Animation avec Eco-DDS	8	4
Collecte et traitement des déchets chimiques	Saint Pierre Quiberon	Animation Eco-DDS	30	15
Stand tri et prévention	Auray	Animation ponctuelle	10	5
Animation bocage, visite de la chaufferie Alréo	Auray	Journée citoyenne (Lion's Club)	180	30
Stand tri et prévention, compostage et jardinage au naturel	Auray	Fête des plantes	30	50
Stand tri et prévention, compostage et jardinage au naturel	Auray	Fête des plantes	5	25
Stand tri et prévention	Auray	Cité en fête (fête citoyenne)	30	20
Stand tri prévention et Plan Climat	La Trinité-sur-Mer	Alternatiba	80	60
Stand tri et prévention	Brec'h	Ramène ta pomme!	10	25
Apéro Compost (formation compostage tout public)	Brec'h	SERD - Apéro Compost	0	12
Opération caddie maxi/mini déchets	Pluvigner	SERD - Stand mini/maxi déchets	0	26

Opération broyage de déchets verts en déchèterie	Pluvigner	SERD - Opération broyage DV			
Journée de sensibilisation tri et prévention - Centre de loisirs	Sainte Anne d'Auray	SERD - Animation enfants			
Opération broyage de déchets verts en déchèterie	Belz	SERD - Opération broyage DV	0	30	
Apéro Compost (formation compostage tout public)	Crac'h	SERD - Apéro Compost	0	6	
Atelier récup' (fabrication de décoration de Noël à partir de capusle de café)	Auray	SERD - Atelier récup'	14	14	
Atelier récup' (fabrication de décoration de Noël à partir de capusle de café)	Auray	Noël Alternatiba	15	8	
TOTAL			919	896	1815

**les données en italiques du tableau sont des estimations de fréquentation, et n'ont pas été prises en compte dans le calcul du total des personnes rencontrées dans le tableau ci-dessus. Si on les comptabilise, on peut estimer à 1815 le nombre total de personnes rencontrées lors des manifestations publiques (enfants et adultes confondus).*

3.5 Formations adultes

Une formation sur le tri des déchets a été proposée au personnel en charge du restaurant scolaire de Figneret. Cette formation, d'environ 1h30, a concerné environ 15 personnes.

3.6 Accompagnement des campings au tri et au compostage

Suite aux actions test sur le compostage, menées dans 3 campings du territoire en 2016, la Communauté de Communes a souhaité développer un programme d'actions pour la saison juillet-août 2017. A cette occasion, deux personnes ont été recrutées pour assurer une mission saisonnière auprès des campings.

Des outils de communication ont été créés à destination des vacanciers du territoire (mémo-tri multilingues, jeu de société prédécoupé sur le thème de la prévention).

Des outils techniques ont également été développés et mis à dispositions du personnel et des gérants de campings (affiches, boîtes à piles, sacs jaunes, etc...).

Un accompagnement des gérants et du personnel a également été proposé afin de faciliter et d'ancre la démarche dans le temps (formation tri et compostage, diagnostic local poubelle, conseils...).

Chiffres clés sur le programme d'accompagnement des campings

- Au total, ce sont 25 campings qui se sont engagés dans la démarche entre juillet et août 2017, dont 10 ont souhaité mettre en place le compostage.
- 49 personnes ont suivi une formation au tri et à la réduction des déchets, dont 29 gérants et 20 employés.
- En moyenne, l'action a permis de réduire la production de déchets des campings partenaires d'environ 14% sur la période juillet / août 2017 par rapport à juillet / août 2016.



Matériel distribué

Envoyé en préfecture le 19/06/2018

Reçu en préfecture le 19/06/2018

Affiché le

ID : 056-200043123-20180608-2018DC063-DE

Tri	
Boîtes à piles	26
Sacs jaunes	22675
Mémos A6	27260
Affiches A2 recettes du tri	26
Autocollants bacs	330
Jeux des vacances durables	13350
Compostage	
Composteurs	16
Composteur rotatif	1
Panneaux recettes du compostage	7
Bio-piques	8
Bio-seaux	164
Broyat	2360 litres
Bio-sacs	2835
Affichettes	24



LES INDICATEURS FINANCIERS

1.1. Le financement du service

Propos général

Le service ordures ménagères est financé par la TEOM et la redevance spéciale sur la majeure partie du territoire et dans le cadre du dispositif dérogatoire n° 1 par la REOM sur les communes de BELZ, ETEL, ERDEVEN et LOCOAL- MENDON.

La TEOM est une taxe fiscale, additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties et suit le sort de cette dernière.

La redevance spéciale finance l'élimination des déchets produits par les commerces, artisans ou activités de service qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières. Les professionnels assujettis à la redevance spéciale sont exonérés de la TEOM.

1- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le taux de la TEOM est fixé chaque année par l'assemblée délibérante.

Deux zones de perception de la TEOM ont été définies en fonction de la fréquence moyenne hebdomadaire de ramassage des ordures ménagères, sur lesquelles des taux différents sont votés.

Les taux de la TEOM votés par l'assemblée délibérante sont les suivants (deux zones de perception) :

- 9,86 %
- 10,54 %.

2- La Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères

Les déchets non ménagers produits par le commerce, l'artisanat ou les activités de service qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières sont assujettis à la redevance spéciale pour les prestations de collecte et de traitement.

Les principaux objectifs de cette redevance sont:

- éviter de faire payer l'élimination des déchets non ménagers par les ménages ;
- contribuer à l'amélioration de la gestion du service d'élimination des déchets non ménagers en impliquant les producteurs.

Les établissements soumis à la redevance spéciale sont exonérés de la TEOM. La redevance doit inciter les professionnels à mieux contrôler le volume de production de leurs déchets.

Les établissements exonérés de la TEOM en 2017 et imposés à la redevance spéciale sont les suivants (à l'exception des communes de Camors, Landaul, Landévant et Pluvigner) :

- Restaurants
- Crêperies
- Boulangeries, Pâtisseries
- Poissonneries
- Boucheries, Charcuteries, Traiteurs
- Hôtels
- Hôtels-Restaurants
- Commerces Alimentaires
- Restaurants scolaires
- Etablissements d'accueil des personnes âgées
- Etablissements scolaires du second degré
- Campings

La redevance spéciale est basée sur le nombre de bacs présentés par les professionnels à la collecte. Son coût est déterminé par la contenance du bac multiplié par le prix unitaire et le nombre de levées. Les professionnels ne pouvant objectivement s'équiper de conteneurs sont soumis à une redevance forfaitaire.

3- La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM)

Elle est perçue sur les communes de BELZ, ETEL, ERDEVEN et LOCOAL MENDON.

1.2. Evolution des tarifs

<u>La TEOM</u>	zones	taux TEOM 2016	taux TEOM 2017	variation
	Auray	1	9,86%	9,86%
Brech	1	9,86%	9,86%	0%
Camors	1	9,86%	9,86%	0%
Carnac	2	10,54%	10,54%	0%
Crach	2	10,54%	10,54%	0%
Ile d' Hoëdic	1	9,86%	9,86%	0%
Ile d'Houat	1	9,86%	9,86%	0%
La Trinité Sur Mer	2	10,54%	10,54%	0%
Landaul	1	9,86%	9,86%	0%
Landévant	1	9,86%	9,86%	0%
Locmariaquer	2	10,54%	10,54%	0%
Ploemel	1	9,86%	9,86%	0%
Plouharnel	2	10,54%	10,54%	0%
Plumergat	1	9,86%	9,86%	0%
Pluneret	1	9,86%	9,86%	0%
Pluvigner	1	9,86%	9,86%	0%
Quiberon	2	10,54%	10,54%	0%
Saint Philibert	2	10,54%	10,54%	0%
Saint Pierre Quiberon	2	10,54%	10,54%	0%
Sainte Anne d'Auray	1	9,86%	9,86%	0%

A) La Redevance Spéciale Ordures Ménagères

	2016	2017	variation
prix au litre	0,0246 €	0,0246 €	0 %

La redevance pour les professionnels des communes de CAMORS, LANDAUL, LANDEVANT et PLUVIGNER

	2016	2017	variation
catégorie 0 <i>forfait minimum pour les entreprises qui ont ou pas de local professionnel et qui produisent une quantité de déchets réduite</i>	65 €	65 €	0%
catégorie 1 <i>bars, petits restaurants, commerces de bouche (boulangeries, boucheries, poissonneries ...), activités professionnelles qui ont une production moyenne de déchets (bureau avec quelques salariés, salons de coiffure, pharmacie, tabac, presse ...)</i>	266 €	266 €	0%
catégorie 2 <i>grands restaurants, grands magasins (alimentations, services, jardineries...) entreprises à dimension industrielle, discothèques</i>	574 €	574 €	0%
catégorie 3 <i>établissements d'accueil des personnes âgées, établissements scolaires du second degré, villages vacances, supermarché de classe 1</i>	1 150 €	1 150 €	0%
catégorie 4 <i>supermarché de classe 2</i>	2 873 €	2 873 €	0%
catégorie 5 <i>supermarché de classe 3</i>	12 642 €	12 642 €	0%

La redevance pour les professionnels de l'île de HOUAT

	2016	2017	variation
restaurants	355 €	355 €	0%
crêperies	235 €	235 €	0%
hôtels	355 €	355 €	0%
hôtels-restaurants	473 €	473 €	0%
collèges	118 €	118 €	0%
boulangeries	235 €	235 €	0%
surfaces alimentaires	473 €	473 €	0%

La redevance pour les professionnels ne pouvant pas objectivement s'équiper de conteneurs

	2016	2017	variation
restaurants ≤ 30 couverts	1 227 €	1 227 €	0%
restaurants >30 couverts et ≤ 60 couverts	1 841 €	1 841 €	0%
restaurants > 60 couverts	2 454 €	2 454 €	0%
crêperies	504 €	504 €	0%
boulangeries-pâtisseries	1 182 €	1 182 €	0%
poissonneries	482 €	482 €	0%
boucheries - charcuteries - traiteurs	1 182 €	1 182 €	0%
hôtels	573 €	573 €	0%
hôtels-restaurants	2 294 €	2 294 €	0%
commerces alimentaires	1 147 €	1 147 €	0%
restaurants scolaires	803 €	803 €	0%
restaurants des établissements scolaires du second degré	1 721 €	1 721 €	0%
établissements d'accueil des personnes âgées	1 721 €	1 721 €	0%

B) La Redevance d'enlèvement des Ordures Ménagères

	2016	2017	variation
Résidence principale 1 personne	124	124	0%
Résidence principale 2 personnes	158	158	0%
Résidence principale 3 personnes	198	198	0%
Résidence principale 4 personnes et plus	234	234	0%
Résidence secondaire	141	141	0%
Location saisonnière meublée studio & gîte	141	141	0%
5 gîtes et plus	668	668	0%
location partielle résidence principale	50	50	0%
Mobile home, caravane	141	141	0%
Chambre d'hôtes (par chambre)	17	17	0%
Campeur isolé	50	50	0%
campings & gros producteurs (prix au litre)	0,0246	0,0246	0%
Local commercial 1 ^{ère} catégorie (services, bars, artisans, mairies)	124	124	0%
Local commercial 1 ^{ère} catégorie ouvert 6 mois et moins	93	93	0%
Local commercial 2 ^{nde} catégorie (alimentation, boucherie, charcuterie, traiteur, boulangerie, pâtisserie, crêperie, hôtel, salle des fêtes, cantine)	668	668	0%
Local commercial 2 ^{nde} catégorie ouvert 6 mois et moins	501	501	0%
Local commercial 3 ^{ème} catégorie (supérette, port de plaisance ...)	1 703	1 703	0%
Restaurant < 30 couverts ouvert à l'année	668	668	0%
Restaurant 30 à 60 couverts ouvert à l'année	1 039	1 039	0%
Restaurant > 60 couverts ouvert à l'année	1 703	1 703	0%
Restaurant < 30 couverts ouvert 6 mois	501	501	0%
Restaurant 30 à 60 couverts ouvert 6 mois	779	779	0%
Restaurant > 60 couverts ouvert 6 mois	1 277	1 277	0%
Autres locaux spécifiques (maison de retraite, lycée, collège ...)	2 383	2 383	0%

1.3. Le coût du service

1.3.1. Montant annuel des dépenses

- Les charges financières

- L'annuité payée au cours de l'exercice s'est élevée à 221 871 €.
- Encours de la dette au 31/12/2016 : 813 238 €
- Encours de la dette au 31/12/2017 : 624 408 €
- Durée de vie résiduelle de l'encours : 4 ans et 10 mois
- Taux moyen de la dette : 4.33 %.
- Nombre de contrats de prêts : 3

- Les charges d'exploitation :

COMPETENCE COLLECTE	
charges de collecte continent	4 223 956 €
charges de collecte et transport maritime déchets îles	339 606 €
remboursement frais Houat et Hoëdic pour collecte	33 767 €
sacs jaunes	100 862 €
Lavage des colonnes	54 349 €
Assistant maîtrise ouvrage collecte	15 534 €

COMPETENCE DECHETERIES	
gestion et exploitation des 6 déchèteries	3 961 023 €

COMPETENCE TRAITEMENT	
exploitation UIOM	3 242 612 €
TGAP incinération	383 061 €
tri	634 964 €
Etudes environnementales	19 715 €
contrôle exploitant UIOM	27 471 €

Autres charges diverses	659 853 €
-------------------------	-----------

Annuité	221 871 €
---------	-----------

TOTAL DES CHARGES	13 918 644 €
--------------------------	---------------------

1.3.2. Montant annuel des recettes

1 Les produits des services

1. La TEOM

Produit global de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères encaissé en 2017 : **10 450 752 €**

2. La REOM

Produit global de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères encaissé en 2017 :
1 356 900 €

3. La redevance spéciale

Produit de la redevance spéciale encaissé en 2017 : **575 745 €**

2 Les produits d'exploitation

o Aides reçues dans le cadre du tri

- Eco-emballages
 - Soutien à la tonne triée et à la communication locale : **1 491 111 €**
- Ecofolio **152 012 €**
- Ecomobilier **51 754 €**

o Recettes perçues au titre de la valorisation des produits

Produits	Montant
Plastiques	109 355 €
Verre	157 665 €
Papiers	88 817 €
Cartons	76 851 €
Acier	22 559 €
Aluminium	8 471 €
Briques alimentaires	661 €
Total	464 379 €

Recettes des déchèteries

- Recettes perçues au titre de la valorisation des produits réceptionnés en déchèteries : 389 172 €

• Ferraille	130 263 €
• Cartons	205 666 €
• DEEE	53 243 €

- Produits des droits d'accès des artisans aux déchèteries : 87 353 €

Pour mémoire : l'accès des professionnels est limité à un volume de 3 m³ par jour, tous flux confondus. Le PTAC est limité à 3,5 tonnes. Les tarifs 2017 ont été fixés à :

• Gravats	9,18 €/ m ³
• Déchets verts	9,18 €/ m ³
• Tout-venant	14,91 €/ m ³
• Bois	14,91 €/ m ³

Total 476 525 €

○ Produits du traitement des ordures ménagères

➤ en provenance des particuliers et entreprises déposant directement à l'UIOM	7 450 €
➤ redevance versée par la CCBBO pour incinération déchets	232 109 €
➤ redevance versée par CNIM pour déchets tiers incinérés	139 002 €
➤ ferrailles issues de l'incinération	9 020 €
Total	387 581 €

RECAPITULATIF DES RECETTES

TEOM	10 450 752 €
REOM	1 356 900 €
REDEVANCE SPECIALE	575 745 €
PARTICIPATIONS	3 023 362 €
DIVERS	123 451 €
TOTAL DES RECETTES	15 530 210 €

Les déchets captés par la Communauté de communes en 2017 représentent 88 768 tonnes ; le prix de revient de la tonne d'ordures prise en charge par la Communauté de communes est de 121 €.

LES EVENEMENTS PRINCIPAUX AU COURS DE L'ANNEE 2017 ET LES PERSPECTIVES D'EVOLUTION

ÉVÉNEMENTS 2017

Poursuite de l'étude globale de gestion des déchets sur l'ensemble du territoire. Cette dernière a pour vocation :

- D'établir un diagnostic complet sur le territoire: pré collecte, collecte, déchèteries, traitement, recyclage.
- De proposer des solutions pour mettre en œuvre une politique de gestion des déchets adaptée, cohérente techniquement et financièrement.
- D'accompagner la Communauté de communes dans sa démarche de prévention et de développement de solutions promouvant l'Economie Circulaire.

Poursuite de la mise en place de colonnes enterrées dans le cadre des opérations de requalification du quartier du Gumenen à Auray.

Mise en sécurité réglementaire des déchèteries (garde-corps) et refonte de de la signalétique à destination du public.

Développement d'un programme d'action spécifique sur le tri et la prévention à destination des campings

PERSPECTIVES 2018

Finalisation de l'étude globale de gestion des déchets et choix des évolutions stratégiques sur l'ensemble de la filière déchets.

Engagement de la collectivité dans les démarches d'économie circulaire via l'appel à projet TER de l'ADEME.

Poursuite de la modernisation du réseau des déchèteries : Réaménagement complet de la Déchèterie de Hoëdic et lancement de l'étude de maîtrise d'œuvre sur le site de Quiberon.

LEXIQUE

DDS	Déchets diffus Spécifiques (déchets dangereux)
DEA	Déchets d'Equipements et d'Ameublement
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés (DMA = OMA + déchets de déchèteries)
DV	Déchets Végétaux
DGF	La population au sens DGF est constituée par la population totale au sens Insee majorée d'un habitant par résidence secondaire et par emplacement de caravane
EL	Emballages Légers
ISDI	Installation de Stockage de Déchets Inertes
ISDND	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
JRM	Journaux Revues Magasines
OMA	Ordures Ménagères et Assimilées (Ordures Ménagères résiduelles + collecte sélective)
PàP	Porte à Porte
PAV	Point d'Apport Volontaire
TV	Tout Venant
UIOM	Usine d'Incinération des Ordures Ménagères
VLE	Valeur Limite d'Exposition